

Communauté Française

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale, de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles, le 29 Août 96
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

1

Monsieur le Coordonnateur
du Conseil de Coordination de
l'Enseignement de P.S. de la C.F.
Bureau 700 - 7ème étage
Rue de la Science, 43
1040 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 1716

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : INFORMATIQUE - UTILISATION PEDAGOGIQUE D'UN LOGICIEL DE
PRESENTATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 756406U36E1

Monsieur le Coordonnateur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps (20/238.87.24) ou Mr Dejardin (02/238.87.24)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : *

Jean Steensels

Date et signature * *04/07/96*

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INFORMATIQUE - UTILISATION PEDAGOGIQUE D'UN LOGICIEL DE PRESENTATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR.

CODE (3)

756406 V36 E1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input checked="" type="checkbox"/>	Pédagogique	<input checked="" type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : *25/06/96*

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l' Administration

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

**INFORMATIQUE - UTILISATION PEDAGOGIQUE D'UN LOGICIEL DE
PRESENTATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR.**

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- 1.1 concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.2 répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

- ▶ Familiariser à l'environnement informatique de type P.C. et aux techniques informatiques de réalisation de documents pédagogiques au travers d'une activité personnelle.
- ▶ Découvrir les concepts de base de la présentation assistée par ordinateur.
- ▶ Fournir des occasions de rencontrer les fonctionnalités transposables de logiciels à logiciels dans un contexte de créations pédagogiques (écrire, calculer, dessiner, faire des tableaux, organiser des objets créés);
- ▶ Permettre d'intégrer l'outil informatique dans une démarche méthodologique.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

**INFORMATIQUE - UTILISATION PEDAGOGIQUE D'UN LOGICIEL DE
PRESENTATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR.**

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit posséder un titre pédagogique ou être inscrit comme élève régulier dans une année d'études débouchant directement sur un titre pédagogique.

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

**INFORMATIQUE - UTILISATION PEDAGOGIQUE D'UN LOGICIEL DE
PRESENTATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR.**

Le laboratoire devra comprendre

- ▶ des ordinateurs dont les performances sont suffisantes pour supporter les contraintes des logiciels utilisés pour la formation;
- ▶ une ou des imprimantes dont les caractéristiques permettent de concrétiser sur papier les réalisations créées à l'écran.

Les groupes ne dépasseront pas 20 étudiants.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

**INFORMATIQUE - UTILISATION PEDAGOGIQUE D'UN LOGICIEL DE
PRESENTATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR.**

L'étudiant sera capable

d'utiliser un assistant pour réaliser une composition parmi celles proposées;

d'adapter une composition par insertion d'image ou de texte;

de créer une composition personnelle simple à caractère pédagogique

de réaliser une composition graphique à caractère pédagogique à partir d'éléments repérés dans diverses sources;

de réaliser une publication simple (mise en page, insertion de textes récupérés, ajout d'images, utilisation de lettrines,);

de créer un tableau avec intégration de texte et d'images;

de dégager une didactique de l'utilisation d'un logiciel de présentation assistée par ordinateur.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

**INFORMATIQUE - UTILISATION PEDAGOGIQUE D'UN LOGICIEL DE
PRESENTATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR.**

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable de mettre en œuvre des compétences abordées dans le cadre d'une réalisation personnelle à caractère pédagogique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- ▶ de la pertinence du choix de l'outil pour l'objectif poursuivi,
- ▶ de l'originalité du produit obtenu,
- ▶ de la capacité de l'étudiant à dégager une didactique de l'utilisation d'un logiciel de présentation assistée par ordinateur dans le cadre d'activités pédagogiques.

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

**INFORMATIQUE - UTILISATION PEDAGOGIQUE D'UN LOGICIEL DE
PRESENTATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR.**

Le chargé de cours sera un enseignant.